

## Note Réseaux électriques Potentiel d'investissement industriel en France & Propositions pour pleinement l'exploiter

Paris, le 12 avril 2024

*Le GIMELEC est le référent de la filière électronumérique en France. Il fédère les entreprises concevant et déployant les technologies électriques et numériques pour le pilotage optimisé et sécurisé des énergies, des bâtiments, de l'industrie et des infrastructures du numérique. Le GIMELEC, c'est 220 entreprises adhérentes générant 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires depuis la France et employant 67 000 personnes en France.*

**Avec le nucléaire**, les Réseaux Electriques sont l'un des secteurs de la Transition Energétique à présenter un tissu industriel historique en France et mondialement reconnu pour sa qualité (usines de fabrication de transformateurs, relais, disjoncteurs, automates, matériels de ligne, boîtiers, postes béton, câbles, outillages de sécurité, connectique...).

Il est important de noter que **la demande en matériel de réseaux électriques** est partout en forte augmentation. Le **Grid Action Plan**<sup>1</sup> de la Commission Européenne estime que les investissements dans les réseaux électriques doivent atteindre au **moins 584 milliards d'euros dans les 10 prochaines années**, avec une part substantielle dans les réseaux de distribution. Plus de 40% des réseaux électriques en Europe sont vieillissants et doivent être renouvelés, en plus des efforts de raccordements des ENR et des nouveaux usages.

En France, les investissements cumulés de RTE et ENEDIS d'ici 2040 devraient **dépasser les 200 milliards d'euros**, financés par le Tarif d'Usage des Réseaux Publics d'Electricité sur l'énergie consommée par les Français. Une **nécessaire stratégie industrielle française** doit être consolidée pour maximiser les retombées économiques au niveau du pays, mais également sécuriser l'accès aux ressources humaines, industrielles, financières et minières indispensables au renforcement croissant de nos infrastructures électriques.

Ce constat posé, il est nécessaire d'évaluer ce point en particulier dans le cadre du Pacte Réseaux Electriques en cours d'élaboration entre l'État, RTE, Enedis, le SERCE, le Sycabel et le GIMELEC.

### **Une augmentation des retombées économiques sur près de 70 sites industriels en France**

Le GIMELEC a ainsi effectué ces derniers mois un recensement auprès de ses membres des sites industriels en France qui participent à la filière des Réseaux Electriques, pour identifier les sites sur lesquels il y a des intentions d'investissements pour augmenter la capacité de production apte à satisfaire la croissance d'activité. Un total de 32 entreprises, majoritairement familiales, a répondu permettant de constituer un panel largement représentatif comprenant **68 usines de production localisées en France** (voir carte en fin de document).

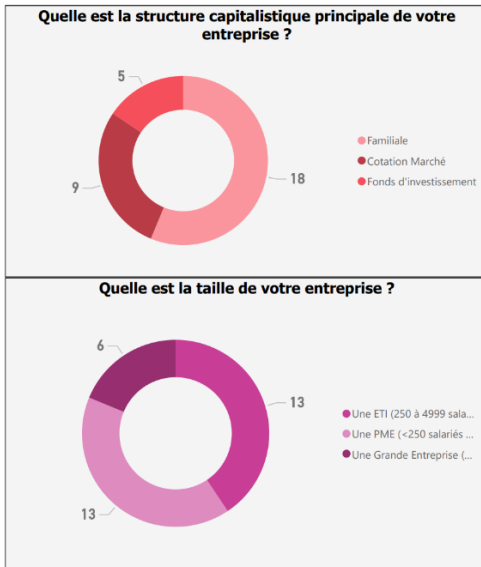
On note dans ces déclarations d'intention que la **préexistence de sites industriels est un facteur clé** pour attirer de nouveaux investissements productifs. Les sites installés en France le sont dans des bassins historiques de compétences électrotechniques et couvrent toujours une large part du savoir-faire nécessaire à la construction et la maintenance des réseaux électriques.

Sur ce panel d'usines françaises, les opportunités d'investissements s'élèvent à **412 M€ d'ici 2027 et dépassent les 565 M€ en 2030**.

---

<sup>1</sup> <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e4f3f8b3-925a-11ee-8aa6-01aa75ed71a1/language-en>

### Structure capitalistique des 32 entreprises concernées



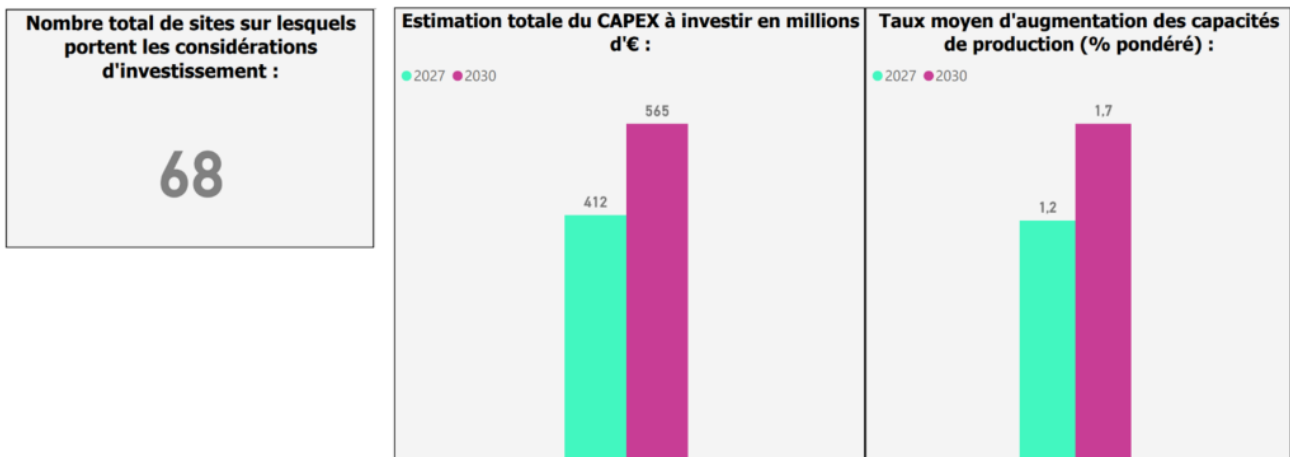
Ce montant correspondant aux investissements nécessaires pour **conserver une part de marché équivalente à l'actuelle pour les acteurs installés en France, soit une augmentation prévisionnelle de 120% (en 2027) à 170% (en 2030) des capacités**, et donc du CA réalisé sur le territoire et des retombées économiques actuelles.

*NB : ces investissements potentiels s'inscrivent dans une histoire difficile pour l'industrie électrique française qui a souffert de marges faibles (inférieures à 5% voire négatives) pendant plusieurs dizaines d'années et a dû procéder à de nombreuses restructurations (fermetures ou délocalisations). L'augmentation de la demande lui permet actuellement de reconstituer un niveau de marge industrielle normale, condition sine qua non de la possibilité de réinvestir dans leur outil productif.*

On observe en conséquence un retard dans les investissements productifs en France comparés à d'autres géographies à bas coûts bénéficiant de marges supérieures ou d'un soutien plus marqué de leurs États<sup>2</sup>.

Ces montants illustrent donc le potentiel de croissance de l'outil productif en France. Ils restent néanmoins à envisager au conditionnel, la France étant en **compétition avec d'autres zones géographiques qu'elles soient situées en Europe ou extracommunautaires**, plus favorables à la compétitivité industrielle (Europe de l'Est, Turquie, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Asie). De plus, la grande majorité des groupes possédant des usines en France en détiennent également à l'étranger : il faut donc que les conditions économiques soient favorables pour que les arbitrages d'investissements à venir se fasse au bénéfice de l'outil industriel national.

### Cumul des investissements potentiels d'ici 2027 et 2030 recensés en mars 2024, Taux d'augmentation de capacité pondéré par les Chiffres d'Affaires France



<sup>2</sup> On observe par exemple en Europe de l'Est, des coûts salariaux ayant un rapport de 1 à 6 avec la France et des soutiens publics représentant jusqu'à 75% des investissements dans des moyens de production supplémentaires).

Conséquence du COVID : le GIMELEC observe **une stratégie d'augmentation de la résilience des chaînes de production** qui amène une grande partie des entreprises à réintégrer leurs activités par plaques géopolitiques quand cela est possible. **Les besoins en Europe devraient donc prioritairement être servis par des chaînes européennes, en actant que les investissements décidés en 2024-2025 permettront de nouvelles capacités en 2026-2027.** Ce mouvement agit en faveur de la réindustrialisation des territoires français et européens. Il plane néanmoins un risque important : celui de voir les Opérateurs faire le choix non pas de valoriser ces efforts, mais au contraire de les sanctionner en **se contentant d'élargir à court terme le panel de fournisseurs produisant en dehors de l'Union européenne. Cette unique logique de pression sur les prix** réduira à néant tout espace économique pour des investissements en Europe en général et en France en particulier.

Enfin, d'un point de vue mondial, il est également à noter que **ces investissements en Europe sont partiellement en compétition avec ceux réalisés aux États-Unis.** En effet le programme de réduction de taxe de **l'Inflation Reduction Act**, associé à une croissance effective de plus de 50% du marché des technologies de réseaux rend les investissements dans cette zone très attractifs : nombre d'entreprises européennes et françaises investissent actuellement sur le territoire américain.

### Quelle répartition entre secteurs technologiques et Distribution /Transport ?

D'après une première analyse, ces investissements sont **principalement portés sur les produits de la basse et moyenne tension** avec 68% du total et donc, destinés en priorité aux opérateurs de Réseaux de Distribution.

Ce déséquilibre entre investissements dédiés au marché du Transport (HTB) et de la Distribution (HTA – BT) s'explique par plusieurs facteurs :

- Un marché de la Distribution plus largement servi par des ETI & PME pour lesquelles la structure du capital familial stabilise les investissements dans les régions d'origine.
- Une répartition des investissements des Opérateurs répartis historiquement à 1/3 dans le domaine du Transport et aux 2/3 dans la Distribution. Le domaine de la distribution est poussé depuis plusieurs années par la croissance des ENR terrestres, solaire en tête, et par celle des nouveaux usages. Les investissements dans le transport devraient être démultipliés dans les années à venir par l'électrification de l'industrie et plus encore par le raccordement de l'éolien offshore.
- Une absence de tissu industriel français dans le domaine du raccordement offshore HVDC (en dehors des chantiers navals pour les plateformes offshore associées, issus de l'industrie pétrolière). Les trois fournisseurs européens de RTE (GE ex-Alstom, SIEMENS Energy et HITACHI Energy ex-ABB) sont implantés largement en Europe, y compris pour une part importante de la production des composants d'électroniques de puissance.
- Un tissu de fournisseurs plus cohérent à la maille européenne qu'à la maille française pour les technologies Haute Tension. Sur la Moyenne et Basse Tension, l'écosystème français est historiquement plus dense.

### Quelles mesures pour déclencher ces investissements ?

#### 1. Appels d'Offres Publics :

##### a. **Intégrer des critères de mieux disance reflétant la valeur de la résilience, de la souveraineté et des retombées économiques dans les appels d'offres publics du secteur**

*Localiser en France une part de la production des matériels permettant le déploiement et la maintenance des réseaux représente un levier pérenne de maximisation des retombées économiques et d'équilibre de la balance commerciale. C'est également un moyen de sécuriser le maintien d'une masse critique de compétence et d'outils de production dans un secteur stratégique, qui peut permettre d'absorber plus facilement de futures crises géopolitiques ou environnementales. Le*

GIMELEC propose à l'État **d'évaluer la valeur que représente cette sécurité et ces retombées économiques pour la collectivité et de définir un seuil de surcoût acceptable dans les appels d'offres des Opérateurs de Réseaux, pour des offres présentant une part locale française et européenne significative.**

**b. Intégrer des engagements contractuels sur les volumes dans les appels d'offres publics**

*L'investissement dans des moyens de production doit être sécurisé sur le moyen terme (5 à 10 ans) par des **engagements de volumes ou des réservations de capacités**<sup>3</sup> reflétant les besoins réels décrits dans les travaux de planification des Opérateurs de Réseaux. Le TURPE 7 pourrait améliorer les conditions dans lesquelles les Opérateurs peuvent prendre ces engagements.*

**2. Aides publiques directes : Améliorer la compétitivité de la production de matériels et le développement logiciel pour les réseaux électriques en France.**

*L'industrie installée en France présente généralement un déficit de compétitivité lié aux charges fiscales, environnementales et normatives sur les activités industrielles et les salaires, c'est aussi le cas pour les fabricants de matériels électriques, avec pour conséquence une réduction de la marge, une diminution de la capacité d'investissement et de l'attractivité des capitaux. Le GIMELEC propose à l'État de **remettre en œuvre des dispositions calquées sur le modèle de France Relance**<sup>4</sup> pour le périmètre de cette industrie. Les investissements incrémentaux unitaires sur les usines existantes prévoyant des investissements sont compris généralement entre 500k€ et 5M€. **Un appui public de 40% à 50% des CAPEX investis devrait être visé pour sécuriser les projets en France, à partir de la base installée ou bien pour faire émerger de nouveaux projets, soit seulement environ 300M€ étalés de 2024 à 2030.***

**3. Soutien à l'innovation : Accompagner les investissements dans les innovations techniques liées aux nouveaux usages**

*Le développement de nouveaux usages entraîne un besoin dans de nouvelles solutions techniques et donc de nouveaux produits. Malheureusement, il est complexe d'identifier précisément le moment où ces marchés décollent, dans un environnement de planification énergétique changeant. Le déploiement des IRVE ou des raccordements des énergies renouvelables sont des exemples. La mobilisation du capital nécessaire à ces innovations sur la période d'attente (1 à 3 ans) et les frais opérationnels liés à la constitution et au maintien des compétences nécessaires 'pour être prêt' peut être un frein à la disponibilité de ces produits au moment venu. **Un mécanisme équivalent aux aides à l'export pour encourager et accompagner les industriels sur cette phase initiale serait adapté dans ces cas, soulageant la trésorerie des entreprises et leur permettant d'emprunter à des taux plus compétitifs.***

**4. Cohérence dans la planification : entre plans d'investissement des Opérateurs et modalités de financement**

*Les investissements des Opérateurs de Réseaux semblent principalement couverts par le mécanisme traditionnel du TURPE, dont la 7<sup>ème</sup> édition est en cours de définition et de consultation. La décorrélation entre croissance des investissements (nécessaire à très court terme) et croissance de la consommation électrique (à moyen terme) semble faire porter un risque d'assiette à ce tarif réglementé en €/kWh ; **les industriels du GIMELEC plaident donc pour la mise en place de mécanismes de financement complémentaires, publics ou privés, capables de soutenir la croissance nécessaire des investissements, notamment en offshore HVDC.***

---

<sup>3</sup> Les contrats publics en France ne comprennent généralement pas d'engagements de volume. Quand ils en contiennent, ces derniers sont à des niveaux jusqu'à 5 à 6 fois inférieurs aux volumes de référence du marché, empêchant toute sécurisation industrielle sous-jacente. En revanche, des efforts salutaires ont été réalisés sur l'intégration de formules de prix en 2022 - 2023.

<sup>4</sup> La loi Industrie Verte de 2023 reconnaît les Réseaux électriques comme industrie stratégique, mais l'absence de reconnaissance dans le Temporary Crisis Transition Framework (TCTF) Européen n'a pas permis d'intégrer ces derniers dans le Crédit d'Impôt pour l'Industrie Verte (C3IV) de la Loi de Finance 2024. Les soutiens existants, tels que l'Appel à projet Technologies pour les Systèmes Energétiques (TASE) du programme France 2030 sont trop complexes et peu incitatifs.

Au-delà des retombées positives en matière de réindustrialisation et de souveraineté, stimuler **l'investissement dans l'industrie des réseaux électriques entraînera également la création d'emplois qualifiés à haute valeur ajoutée** aux quatre coins du territoire national. Ces emplois font partie des 8300 à ouvrir par an, tel que l'estime la filière des Réseaux Electriques dans son ensemble (Opérateurs, Entreprises de Travaux, Industriels).

La valorisation de l'implantation française est un gage de maintien à long terme du savoir-faire dans la fabrication et la maintenance d'équipements et solutions indispensables à notre transition énergétique.

Carte des 68 usines de matériels électriques, recensées en France parmi les adhérents GIMELEC en mars 2024

